



Avis aux médias

À DIFFUSER IMMÉDIATEMENT

La Commission annonce que Glenn Stannard, Président intérimaire se joint au panel des audiences d'intérêt public

OTTAWA, 23 février 2010 – La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire désire annoncer officiellement que Glenn Stannard, Président intérimaire va se joindre à Roy Berlinquette en tant que membre du panel des audiences d'intérêt public au sujet d'une plainte concernant la conduite de la police militaire en Afghanistan.

La Commission reçoit la documentation nécessaire afin de procéder avec les audiences et procèdera tel que prévu. Les audiences recommenceront le mercredi 24 mars 2010. La Commission entendra d'abord les requêtes déposées ainsi que des représentations de toutes les parties et rendra toute décision nécessaire. La Commission prévoit ensuite être en mesure de pouvoir commencer à entendre les témoignages la semaine du 5 avril 2010. Une liste de témoins à comparaître devant le panel, ainsi qu'un horaire pour les audiences sera disponible quand nous approcherons le début des audiences.

Les audiences porteront sur des allégations selon lesquelles certains policiers militaires auraient manqué à leur obligation de faire enquête sur certaines infractions possibles qui auraient pu être commises en raison du transfert de détenus Afghans malgré un risque connu de torture.

Détails

- Date :** mercredi 24 mars 2010
Heure : 10 heures
Endroit : Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire
270, rue Albert, 10^e étage
Salle des audiences : **Salle de conférence, 10^e étage**
Disponibilité aux médias : Foyer du 10^{ème} étage (devant les portes de la salle de conférence)
(à la fin des séances quotidiennes)
Porte-parole : À la demande, un porte-parole officiel de la Commission sera disponible afin de répondre aux questions de procédure ou portant sur la Commission.



Cette séance est ouverte aux médias. Les vidéographes et les photographes pourront se déplacer à l'intérieur de la salle d'audiences jusqu'à ce que les membres du panel de la Commission appellent la séance à l'ordre. Les places réservées aux membres des médias sont limitées ; il serait ainsi suggéré de réserver vos places avant le début des audiences. Les cartes d'identification des médias seront obligatoires et devront être visibles en tout temps. Des informations supplémentaires en ce qui concerne le reportage des médias seront fournies durant l'audience.

Des transcriptions de l'audience seront disponibles en communiquant avec la Commission.

- 30 -

Veillez adresser vos questions à Nancy-Ann Walker, Agente de communications, au (613) 947-5668, sur le BB au (613) 316-6691, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : NancyAnn.Walker@mpcc-cppm.gc.ca.